

Séance du 18 JANVIER 2018

Membres en exercice : 27
Titulaires présents : 16
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 4
Votants : 21

DCC N° 03/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200071033-20180118-DCC-03-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

--- L'an deux mille dix-sept le dix-huit Janvier à 18 heures 00
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur
René AVINENS, président.

Date de la convocation : 11 Janvier 2018

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Joëlle BLANCHARD,
Grégory BERTONI, Chantal CHAIX, Jean-Claude CHABAUD, Brice
CHADEBEC, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Michel FLAMEN
D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, Olivier LENOIR, Serge LERDA, Jean-Noël
PASERO, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian TRABUC, Alain RAVEL
(suppléant), Pierre-Yves VADOT.

Absent(s) excusé(s) : Thierry BELLEMAIN, Alain COSTE, Robert
ESCARTEFIGUE, Béatrice FIGUIERE (pouvoir à SANCHEZ-MATHEU),
Patrick HEYRIES (suppléant A.RAVEL), François HUGON (pouvoir à
M.CHADEBEC), Isabelle MORINEAUD (pouvoir à Chantal CHAIX), Sabine
PTASZYNSKI, (pouvoir à M.DAUPHIN), Farid RAHMOUN, Frédéric
ROBERT, Michel WATT.

Secrétaire de séance : M.RAVEL

OBJET : PRET DU MATERIEL COMMUNAUTAIRE

--- Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que l'ex-CCVJ disposait d'un podium, d'une remorque et de barrières qui sont prêtés aux associations du territoire. Pour 2017, il avait été proposé que ces équipements restent affectés au territoire de l'ex-CCVJ, avant de décider d'une organisation à l'échelle de l'ensemble de la Communauté de communes.

--- Monsieur le Président précise que le matériel était mis à disposition des associations, et en aucun cas livré. Il devait être pris sur place et remis sur place par les intervenants sachant que le suivi des demandes était géré sur Noyers (lieu d'entreposage de l'équipement) et l'état des lieux était réalisé par un élu de Noyers et l'agent technique de la CCJLVD en charge du dossier.

--- Cet équipement rentrait dans le champ de compétences facultatives « *Acquisition et entretien de matériel commun pour les manifestations sportives et culturelles* »

--- Monsieur le Président indique que nous sommes, cette année encore, sollicités par des associations souhaitant disposer du matériel. Aussi se pose la question de l'opportunité de la gestion de cet équipement à l'échelle de la Communauté de communes.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de céder ces biens à une commune ou à une association de la Communauté de communes.
- **CHARGE** le Président d'évaluer les biens concernés en fonction de leur ancienneté et de procéder aux opérations nécessaires à leur cession.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R.AVINENS

